



De belles perspectives à l'horizon

L'ASSACT SG ne prendra pas de vacances cet été. Pour la bonne cause ! Trente-trois ans de labeur acharné et de volonté farouche pourraient prochainement être récompensés. Le 19 mai dernier, l'assemblée générale (AG) de la Société Générale a voté une évolution des statuts. L'an prochain, elle élira un représentant des actionnaires salariés au Conseil d'administration et son suppléant.

Le calendrier s'accélère. La direction du Groupe nous a informés des modalités de l'opération. Une première élection sera organisée en septembre auprès des actionnaires salariés et anciens salariés. Elle désignera les deux « tickets » présentés l'an prochain à l'AG du 18 mai.

Je suis votre président, mais je ne serai pas votre candidat. Pour des raisons de règlement, mais aussi de convictions. Trop souvent les associations portent avant tout des ambitions personnelles. Je serai assurément le garant de l'efficacité de notre démarche. Il ne s'agit pas d'avoir un représentant pour clamer « On a gagné », mais bel et bien pour influencer sur la stratégie du groupe et sa transformation. Avec pour ricochet, un impact à long terme sur notre patrimoine personnel.

Avec le bureau de l'association, nous avons mis en place un « comité des nominations » pour réfléchir aux meilleurs profils. Nos horizons étaient larges : nous cherchions parmi les adhérents de l'association, mais n'avons pas hésité à regarder ailleurs. Fin juin, nos choix ont été présentés au Conseil d'administration de l'ASSACT SG. Les candidats préconisés - Hélène Crinquant et Hugues Bernamonti - ont été approuvés à l'unanimité par vos administrateurs.

Je crois que notre duo a d'excellentes chances de l'emporter dans cette élection caractérisée par le principe « *une action, une voix* ». Mais il nous faut d'abord recueillir des parrainages pour valider cette candidature puis faire campagne. Nous ne doutons pas qu'il y aura d'autres concurrents, notamment d'origine syndicale. Il nous faudra donc montrer, expliquer pourquoi nos représentants sont plus compétents, plus légitimes. Pourquoi il vaut mieux s'appuyer sur l'expertise de la SEULE association d'actionnaires salariés et anciens salariés de la Société Générale.

Passez de bonnes vacances ! Rendez-vous à la rentrée pour le vote.

Patrick Pagni, Président

Société Générale : le calendrier du changement



Hélène Crinquant

2 – 28 JUILLET 2020

Parrainez nos candidats

Conformément à la procédure électorale prévue par la Société Générale, nos deux candidats – Hélène Crinquant comme titulaire et Hugues Bernamonti comme suppléant – sont en activité dans le groupe.

Ils cumulent à eux deux plus de soixante ans de maison, des postes variés en France et à l'international et une bonne expertise en tant qu'administrateurs. Hélène est Secrétaire Générale de SG Luxembourg depuis le 1^{er} juin 2016 et Hugues, Responsable du contrôle interne et de la conformité de SG 29 Haussmann, depuis février 2013.

Hugues avait intégré le conseil de notre association en fin d'année dernière. Hélène l'a, elle, rejoint fin juin 2020 en remplacement de François Jaouen. Notre fidèle ami continuera à défendre les valeurs de l'ASSACT SG, grâce à sa nomination comme conseiller.

Pour que nos candidats deviennent officiels, ils doivent être parrainés par un minimum de 100 électeurs. Autre condition : les parrainages doivent représenter plus de 66 280 actions. Un bulletin de soutien sera adressé par mail à nos adhérents début juillet.



Hugues Bernamonti

Pourquoi nous en sommes - enfin – arrivés là ...

3 SEPTEMBRE 2018

L'amendement salvateur

Avant son élection comme député des Yvelines, Natalia Pouzyreff fut présidente de l'association internationale de l'actionnariat salarié chez Thales. Autant dire qu'elle maîtrise les méandres réglementaires de la matière. Notamment les quelques lignes permettant à des entreprises, comme la Société Générale, de se passer de représentants d'actionnaires salariés au conseil d'administration sous prétexte qu'elle a déjà des places pour des représentants de salariés...

L'amendement de la députée lors de la loi Pacte tient en une phrase : « Aux articles L. 225-23 et L. 225-71 du code de commerce, le quatrième alinéa est supprimé. » Soutenu par l'ASSACT SG et la Fédération des Actionnaires Salariés, ce texte est voté en commission spéciale le 3 septembre 2018.

19 MAI 2020



Les statuts de la Générale modifiés

Il faudra attendre un an pour voir le Groupe mettre à jour ses statuts. Mais de quelle manière : près de 99 % des votants ont dit oui conformément aux souhaits et aux recommandations de l'ASSACT SG. Une étape de plus de franchie. Extraordinaire !

DU 28 SEPTEMBRE
AU 9 OCTOBRE

« Nous avons un regard unique »

L'heure de bien voter...

Le vote aura lieu par internet sur un site dédié, du 28 septembre 9 h 00 au 9 octobre 17 h 00.

Soyez vigilants à vos boîtes mail le 28 septembre : les modalités de vote vous seront alors adressées par la direction, précisant notamment le site dédié au vote.

Sont électeurs : les porteurs de parts des fonds E et G, dès lors qu'ils sont liés ou ont été liés à un contrat de travail avec la Société Générale ou une filiale. Les retraités porteurs de parts sont donc concernés. Une différence de taille avec l'élection de l'administrateur représentant les salariés de 2018 où seuls les actifs pouvaient voter.

Sont également concernés les actionnaires au nominatif dans le cadre de l'actionnariat salarié, c'est-à-dire le plan d'épargne groupe international ou les plans d'actions de performance effectivement acquises. En revanche, les actions Société Générale acquises à titre personnel sur un compte-titres ou un PEA ne comptent pas. A noter, sur le nominatif, seuls les actifs votent.



L'INTERVIEW
Juliette Favre
Administratrice
d'EssilorLuxxotica

Vous étiez administratrice représentant les actionnaires salariés lors du rapprochement entre Essilor et Luxxotica. Comment avez-vous pris votre décision pour savoir s'il fallait être pour ou contre ?
En pratique avec l'association des actionnaires salariés d'Essilor, Valoptec, nous avons organisé des débats, écouté des experts, des anciens dirigeants de la maison, puis nous avons organisé un vote. Le résultat a été sans appel : près de 95 % de « oui » avec plus de 90 % de participation.

En 2019, un désaccord majeur survient au sommet de l'entreprise entre les camps italien et français. Comment réagissez-vous ?

Mal ! Les actionnaires salariés se sont engagés car nous considérons que cette opération était bonne pour le groupe, ses actionnaires et ses collaborateurs. Si des sujets de gouvernance venaient à poser problème, il nous fallait assumer nos responsabilités d'administrateur et d'actionnaire.

D'abord, nous avons proposé une médiation. Sans succès. Alors nous avons présenté une résolution à l'assemblée générale pour la nomination d'un administrateur indépendant, l'anglais Peter James Montagnon.

Jamais pourtant les actionnaires n'ont eu à voter pour cette dernière...

Exact, nous l'avons retirée ! Entre temps, les représentants de Delfin et EssilorLuxxotica nous ont contactés pour débloquer le dossier.

L'assemblée générale n'a donc pas eu besoin de trancher et les actionnaires salariés ont clairement été partie prenante à la résolution du problème.

Dans votre vie professionnelle chez Essilor, vous êtes Directrice industrielle. Faut-il être cadre

supérieur pour représenter les actionnaires salariés dans un conseil d'Administration ?

Sur le papier, en aucun cas ! Dans la vraie vie, les choses sont un peu différentes car il faut gagner une élection... Qui a le plus de probabilité d'y parvenir ? Quelqu'un présent dans l'entreprise depuis longtemps, qui a fait plusieurs postes et côtoyé ainsi pas mal de monde. Etre connu et visible est assurément un atout. Après l'étape de l'élection, il faut pouvoir passer ses messages. Si vous connaissiez la direction générale avant, c'est évidemment plus facile...

Quid du risque d'être considéré comme le bras armé de la direction générale en raison de cette proximité ?

Vous ne pouvez y échapper ! Seuls des actes permettent de tordre le cou à cette vision. Le jour où nous avons présenté notre résolution, contre la volonté de la direction, plus personne n'a douté de notre indépendance. Mes relations avec les autres administrateurs ont d'ailleurs évolué positivement suite à cette démarche.

Quelles spécificités voyez-vous aux différents types d'administrateurs dans un conseil d'administration ?

Les représentants des salariés – et non des actionnaires salariés – sont très proches des préoccupations des syndicats qui les désignent. Les administrateurs indépendants ont, eux, une vision plus longue.

Nous, notre regard est unique. Nous savons que l'entreprise doit sans cesse se transformer pour être performante à long terme. Notre connaissance du terrain nous permet de savoir si les changements peuvent ou pas être déployés et efficaces.

Propos recueillis par Jean-François Filliatre

Pas d'internet ? Contactez-nous vite !

Vous n'avez pas internet ou ne pourrez vous connecter au moment du vote ? Sur la base de la procédure électorale présentée par la Société Générale, vous êtes exclu du vote...

Ce principe n'étant évidemment pas tolérable, nous vous invitons à prendre contact dès à présent avec l'ASSACT SG par téléphone au 01 56 37 32 90. Ce sera pour nous l'occasion de mesurer l'ampleur du problème et d'étudier avec vous des solutions.

Défendre les épargnants, quelle idée !

Les défenseurs des épargnants ne cessent de vitupérer contre les difficultés imposées par le système pour faire entendre leur voix. Un combat partagé avec les actionnaires salariés !

Actionnaires salariés et actionnaires individuels partagent d'autres points communs : une vision longue de la vie de l'entreprise, à la différence d'un fonds indiciel qui sanctionnera inmanquablement la sortie d'un titre de l'indice par la cession de sa ligne de son portefeuille...

Ces deux familles pourraient donc monter au front au sujet de l'article 200 du Code Général des impôts (CGI). Ce dernier fixe la liste des activités d'intérêt général, avec à la clef une réduction d'impôt sur les dons réalisés : caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique. Faire un don à une association de parents d'élèves donne droit à avantage fiscal. Idem pour une association sportive s'il ne

s'agit pas d'une cotisation. Un don a en effet pour caractéristique de ne pas avoir de contrepartie... Soutenir une association d'actionnaires salariés ou une association d'épargnants n'est, en revanche, pas encore reconnu comme relevant de l'intérêt général. Impossible donc de bénéficier de la déductibilité prévue à l'article 200 du CGI.

- Allô Bercy ? A l'heure de la finance durable, où il faut prendre en compte toutes les parties, cette règle ne mériterait-elle pas d'être modifiée ?



BlackRock en embuscade

La répartition du capital d'une entreprise impacte sa stratégie. En 2019, le deux premiers actionnaires au capital de la Société Générale font presque jeu égal. BlackRock détient 6,54 % et les actionnaires salariés, 6,52 %. En particulier, grâce à l'augmentation de capital réservée, notre poids remonte (5,93 % fin 2017). En droits de vote, les actionnaires salariés dominent BlackRock (10,86 % contre 6,07%). Sur le sujet, l'ASSACT SG travaille sur une stratégie pour fédérer nos droits de vote en 2021.

Le débrief de notre assemblée générale

Le 19 mai dernier, notre assemblée générale fût moins conviviale que d'ordinaire. Elle ne s'est pas tenue dans nos locaux du 35 rue de Rome, à Paris, mais en visio-conférence. Le choix de la maintenir à la date initialement prévue, plutôt que d'opter pour un report, était évidemment lié à l'ordre du jour. Car il a beaucoup été question de la stratégie à suivre par notre association pour la prochaine élection de l'Administrateur représentatif des actionnaires salariés.

Histoire de commencer à se donner plus de moyens, une hausse de la cotisation à 25 euros a été adoptée. Il a été également acté que les adhérents 2019 ne subiraient pas cette hausse dans une année marquée par la suppression du dividende. Une appel à dons pour la campagne est aussi lancé. Un bulletin est joint à cet AssActualités pour vous permettre de participer.

Assact SG

Assact Actualités est le bulletin d'information édité par l'ASSACT-SG, association des salariés et anciens salariés du Groupe Société Générale.



Adresse : Immeuble Rome
75 886 Paris Cedex 18.
Tel : 01 56 37 32 90